

RÈGLEMENTS



Camping
Lac Bellemare



Saison 2024 : 17 mai au 14 octobre

Pour tous renseignements, rendez-vous à l'accueil ou téléphonez au 819-532-1418.

**Les règlements sont mis en place pour que tous
puissent vivre une expérience de camping agréable !
Toutes suggestions ou commentaires constructifs sont les bienvenus,
nous souhaitons conserver une harmonie entre tous les campeurs !**



**Merci ! de la part des propriétaires, Josée et Jean-Luc
Ainsi que toute l'équipe du Camping Lac Bellemare**

** Les règlements peuvent être modifiés sans préavis. Mise à jour octobre 2023.

Table des matières

ENFANTS :	4
ANIMAUX :	4
FEU :	4
EMBARCATIONS :	4
LAC :	4
PISCINE :	4
SÉCURITÉ :	4
CIVISME :	5
ORDURES :	5
PROPRETÉ :	5
RESPONSABILITÉ :	5
ENVIRONNEMENT :	5
OBLIGATIONS :	6
<u>DATES ET HEURES</u> :	<u>6</u>
PÉRIODE D'OUVERTURE DU CAMPING :	6
PÉRIODE DE RÉSERVATION :	6
ARRIVÉE ET DÉPART POUR RÉSERVATION DE TERRAIN :	6
ARRIVÉE ET DÉPART POUR RÉSERVATION DE PRÊT-À-CAMPER :	6
BUREAU D'ENREGISTREMENT :	6
CASSE-CROÛTE :	6
SALLE DE JEUX :	6
MAISON DES ADOS :	6
COUVRE-FEU :	7
<u>VÉHICULES</u> :	<u>7</u>
BARRIÈRES :	7
VISITEURS :	7
VITESSE :	7
VTT :	7
VÉLO :	8
STATIONNEMENT :	8
<u>BÂTIMENTS</u> :	<u>8</u>
SALLE D'ENTRAÎNEMENT :	8
MAISON DES ADOS :	8
SALLE DE JEUX :	8
<u>PRÊT-À-CAMPER</u> :	<u>9</u>

RÈGLEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES SAISONNIERS	10
BARRIÈRES :	10
ACCÈS HIVERNAL :	10
ÉLECTRICITÉ :	10
ÉQUIPEMENT :	10
PROPRETÉ :	10
RESPONSABILITÉ :	10
STATIONNEMENT :	11
FEU / ACTIVITÉ :	11
CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT :	11
NOUVEAU SAISONNIER :	11
PERSONNES AUTORISÉES, INCLUSES DANS CONTRAT :	11
EMBARCATION :	11
COMMUNICATION :	12
KART DE GOLF :	12
CORDE DE BOIS :	12
SALLE D'ENTRAÎNEMENT :	12
VENTE D'ÉQUIPEMENT :	12
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT :	12
CLUB SOCIAL / COMITÉ DES ACTIVITÉS :	12
PHOTOS :	13
RÉSILIATION :	13

**Les règlements sont mis en place pour que tous
puissent vivre une expérience de camping agréable !
Toutes suggestions ou commentaires constructifs sont les bienvenus,
nous souhaitons conserver une harmonie entre tous les campeurs !**



**Merci ! de la part des propriétaires, Josée et Jean-Luc
Ainsi que toute l'équipe du Camping Lac Bellemare**

** Les règlements peuvent être modifiés sans préavis. Mise à jour octobre 2023.

Enfants :

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents en tout temps.

Les enfants de moins de 5 ans doivent être accompagnés d'un adulte à la salle de jeux.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte à la piscine et à la plage.

La circulation à vélo doit être sécuritaire (arrêt/stop, vitesse, casque obligatoire).

Aucun sauveteur, la baignade est à vos risques.

Pour s'assurer de garder les douches et toilettes propres, les enfants doivent être supervisé par leur parent lorsqu'ils prennent leur douche ou vont aux toilettes.

LES PARENTS DOIVENT PRÉVOIR UNE PERSONNE QUI S'OCCUPERA DE LEURS ENFANTS S'ILS QUITTENT LE CAMPING.

Faites part à vos enfants des règlements les concernant.

Animaux :

Vos animaux doivent être en laisse courte en tout temps. Seules les personnes de 18 ans et plus peuvent promener leur animal. Vous ne pouvez pas quitter le camping et laisser votre animal seul à votre terrain. Vous devez ramasser les excréments de vos animaux (sous peine d'amende). Voir à ce que les aboiements ne dérangent personne. Si les aboiements de votre chien dérangent les autres campeurs, nous vous demanderons de le sortir du terrain de camping. Animaux agressifs non tolérés.

AUCUN ANIMAL N'EST TOLÉRÉ À LA PISCINE, AU PARC D'AMUSEMENT, À LA PLAGE, DANS LES EMBARICATIONS AINSI QUE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS.

Feu :

Il est interdit d'allumer des feux n'importe où sur le site. Vous devez obligatoirement les faire dans les équipements prévus à cet effet.

Une personne responsable doit être présente près du foyer en tout temps jusqu'à l'extinction complète des flammes.

Il est interdit de mettre tout autre chose que du bois de chauffage dans les foyers.

Aucun bois de construction, ordure, déchet, feuille, etc. ne peuvent servir de combustibles.

Il est défendu d'allumer des feux d'artifices sur la propriété du camping.

Le règlement municipal sur les feux en plein air doit être respecté.

Embarcations :

Vous avez la possibilité de louer des embarcations, tout en respectant les règles de sécurité et l'équipement. Embarcations disponibles : Paddle board, Canot, Kayak, Pédalo et Chaloupe.

Lac :

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte au lac.

Aucun sauveteur, la baignade est à vos risques.

Piscine :

Interdiction de courir, plonger et bousculer à la piscine.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte à la piscine.

Minimum de 2 personnes dans l'enceinte de la piscine et maximum de 10 personnes.

Aucun sauveteur, la baignade est à vos risques.

Sécurité :

Respectez les arrêt/stop. (Automobile, Kart de golf, VTT, Vélo)

Aidez-nous à prévenir les accidents ; les consignes de sécurité sont affichées aux endroits requis.

Toutes les salles sont surveillées par caméra.

Civisme :

Traitez vos hôtes et vos voisins comme vous voudriez être traité, avec respect et courtoisie. Si votre musique ou bruit est entendu chez le voisin, c'est considéré comme étant dérangeant. Entre 21h et 8h, évitez de barrer votre voiture avec la télécommande qui émet un bruit. Les groupes de campeurs, les membres de leur famille ainsi que leurs invités doivent se conformer aux règlements. Il est interdit de passer sur le terrain d'un autre campeur. Utiliser les rues pour vous déplacer. Veuillez respecter les limites de votre terrain. Il est interdit de prendre quoi que ce soit sur les terrains libres sans en avoir eu l'autorisation préalablement (tables, foyers, etc.). Interdiction de placer des poêles ou articles trop chauds sur les tables extérieures.

Ordures :

Tous les campeurs sont responsables de leurs ordures. Ne jamais laisser vos ordures trop longtemps sans surveillance, car il y a des animaux. Allez porter vos déchets à l'endroit réservé à cet effet et les mettre dans les bacs à ordures. Mettre obligatoirement les vidanges dans des sacs de plastiques. Ne mettre aucun bois de construction ou matériaux de construction dans les bacs à ordures. Ne mettre aucune brique ou dalle de ciment dans les bacs à ordures. Ne mettre aucun sac/objet à côté des bacs à ordures.

Propreté :

Si un endroit sur le camping a besoin de nettoyage et d'entretien, veuillez-nous en faire part. Les portes des blocs sanitaires et buanderies doivent rester fermés en tout temps (à la suite de l'utilisation, veuillez fermer la porte). Pour éviter des problèmes, les tampons, serviettes sanitaires et lingettes humides doivent être jetés à la poubelle.

Responsabilité :

Les dégâts causés par catastrophes naturelles et autres sinistres imprévisibles qui pourraient survenir aux installations des usagers sur le terrain (ex: Arbre cassé, Vol, Actes de vandalisme, Accidents, Incendies, etc.) ne sont pas couverts par le Camping Lac Bellemare. Il convient donc de couvrir ces risques par une assurance personnelle.

Environnement :

Interdiction de planter dans le sol : Poteau, piquet, clous, etc. (Risque fils électriques, tuyaux d'eau) Interdiction de couper ou élaguer les arbres et les arbustes. Sous peine d'une amende de 200,00\$ sans avertissement préalable. Il est interdit de ramasser du bois dans la forêt et de planter des clous dans les arbres. Le gaspillage d'eau n'est pas permis. Pour les fumeurs, des cendriers sont disponibles à plusieurs endroits sur le terrain de camping, il est donc interdit de jeter les mégots par terre. Il est interdit de fumer à l'intérieur de tous les bâtiments ainsi que les aires communes. Veuillez ne rien jeter de polluants, notamment papier, bouteille, déchets, rebuts, feuilles mortes, etc. dans les cours d'eau, la piscine et lac ainsi que dans le bois environnant sous peine d'amende. Utilisation d'un joint d'étanchéité (beigne) obligatoire. (En vente au dépanneur de la gâte)

Obligations :

Il est strictement interdit de consommer du **cannabis** sur le terrain de camping. Après un billet d'avertissement, nous procéderons à l'expulsion.

Aucune vente, campagne de financement, colportage et récolte de signature pour pétitions sans permission préalable par l'administration du camping n'est acceptés.

Il est interdit de sous-louer une unité ou une partie de site sans l'autorisation des propriétaires du camping. Toute infraction à ce règlement est passible de renvois.

DATES ET HEURES

Période d'ouverture du camping :

Journée nationale des patriotes en mai à l'Action de grâce en octobre.

Période de réservation :

En ligne / par internet : En tout temps

Par téléphone : Début mai

Arrivée et départ pour réservation de terrain :

Heure d'arrivée : entre 14h et 20h

Heure de départ : entre 9h et 13h

Arrivée et départ pour réservation de Prêt-à-camper :

Heure d'arrivée : entre 15h et 20h

Heure de départ : entre 9h et 12h

Bureau d'enregistrement :

Basse saison : du 17 mai au 22 juin 2024 | du 26 août au 14 octobre 2024

Lundi au jeudi : fermé

Vendredi : de 12h à 20 h

Samedi : 9 h à 20 h

Dimanche : 9 h à 15 h

Haute saison : du 23 juin au 25 août 2024

Du lundi au jeudi : 12 h à 20 h

Vendredi : 10 h à 21 h

Samedi & Dimanche : 9 h à 20 h

Casse-croûte :

Fermé indéfiniment

Salle de jeux :

Les heures d'ouvertures sont de 9h00 à 20h00.

Maison des ados :

Les heures d'ouvertures sont de 9h00 à 20h00.

Couvre-feu :

Dimanche au jeudi : 22h00

Vendredi et samedi : 00h00 (minuit)

Livraison du bois jusqu'à 20h00.

Tout bruit excessif déranger les campeurs est interdit.

Vous pouvez continuer à veiller à votre feu tout en chuchotant, sans musique, ni bruit ou tout autre dérangement.

Aucune circulation en véhicule ne sera tolérée après les heures de couvre-feu.

VÉHICULES

Barrières :

Un code d'accès vous sera remis pour la durée de votre séjour.

Un seul véhicule à la fois peut passer, car la barrière ferme après le passage de chaque véhicule.

Si un bris est causé par votre véhicule, des frais vous seront chargés. De plus, nous ne sommes pas responsables des bris causés à votre véhicule si vous ne respectez pas les règlements.

Utilisez l'entrée pour entrer et la sortie pour sortir du camping.

Il est interdit de partager votre code d'accès, car il est enregistré à votre nom. Il est interdit de faire entrer un autre véhicule/personne avec votre code d'accès. Sous risque de vous faire désactiver votre code d'accès.

Si vous venez avec un visiteur dans votre voiture, vous devez arrêter à l'accueil pour l'enregistrer et payer son entrée.

Visiteurs :

Vous êtes responsable de vos visiteurs. Vous devez vous assurer qu'ils se sont enregistrés dès leur arrivée et qu'ils respecteront l'heure du départ ou de leur renouvellement s'ils décident de prolonger leur séjour. Les frais non payés vous seront réclamés.

Tous les visiteurs auront un carton d'identification accroché à leur rétroviseur identifié au numéro de terrain où ils iront et au verso du carton sera inscrit **Je respecte 5km/h.**

S'il y a non-respect du 5km/h, nous irons vous voir pour que vous puissiez informer votre visiteur. S'il survient un autre avertissement, il devra laisser son véhicule à l'entrée du Camping.

Si vous remarquez un non-respect de la vitesse, nous vous demandons de ne pas intervenir (ne pas crier après les gens fautifs), venez plutôt nous informer et nous nous en occuperons.

Vitesse :

La vitesse est de 5 km/h maximum sur le camping. (Automobile, VTT, Kart de golf & tout autre équipement roulant à moteur/batterie). Après un billet d'avertissement, vous devrez vous déplacer à pied sur le camping. Si vous remarquez un non-respect de la vitesse, nous vous demandons de ne pas intervenir (ne pas crier après les gens fautifs), venez plutôt nous informer et nous nous en occuperons. Votre code d'accès aux barrières sera désactivé s'il y a non-respect.

La vitesse est de 15 km/h maximum sur le chemin du Lac Bellemare / chemin des Gélinas. Plusieurs personnes empruntent ce chemin à vélo ou à pied. Pour la sécurité de tous, réduisez votre vitesse.

VTT :

Les VTT ne peuvent être utilisés **que pour sortir du site de camping (de votre terrain à la sortie directement).** De plus, un transport par jour seulement est permis, donc si vous revenez dîner, par exemple, vous devez laisser votre VTT à l'entrée. S'il survient une plainte, vous perdez votre droit de passage sans négociation possible. Toute autre utilisation de VTT est interdite sur le terrain.

Aucune circulation en VTT ne sera tolérée après les heures de couvre-feu.

Vélo :

Roulez à une vitesse raisonnable sur le terrain de camping. Lorsque vous descendez une côte, veuillez utiliser les freins. La circulation à vélo doit être sécuritaire.

Les déplacements en vélo sont permis jusqu'à 21h00 ou jusqu'au coucher du soleil et doivent être sécuritaires. Après 2 billets d'avertissement, vous ne pourrez plus utiliser votre vélo sur le terrain de camping.

Stationnement :

Tous les visiteurs doivent se stationner à la salle communautaire ou à l'endroit prévu à cet effet. Il est interdit de se stationner dans le chemin ou sur d'autres terrains.

BÂTIMENTS

Salle d'entraînement :

Une réservation doit être fait au bureau d'enregistrement.

La salle d'entraînement est défendue aux enfants de moins de 16 ans.

Il est strictement défendu de briser les machines d'entraînements.

Veuillez nettoyer vos machines après chaque usage.

Il est obligatoire d'avoir des espadrilles d'intérieur.

Maison des ados :

Il est strictement défendu de briser le matériel de la maison des ados.

Il est strictement défendu de boire ou de manger dans la maison des ados.

Vous devez avoir des vêtements secs pour aller dans la maison des ados.

Aidez-nous à garder cet endroit propre. Rangez lorsque vous quittez.

Des jeux vidéo et des films peuvent être empruntés à la gâte avec un 20\$ de dépôt.

La maison des ados est réservée aux enfants de plus de 10 ans.

Salle de jeux :

Il est strictement défendu de briser le matériel de la salle de jeux.

Il est strictement défendu de boire ou de manger dans la salle de jeux.

Il est strictement défendu de sortir les jouets de la salle de jeux.

Vous devez avoir des vêtements secs pour aller dans la salle de jeux.

Aidez-nous à garder cet endroit propre. Rangez lorsque vous quittez.

Les enfants de moins de 5 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

La salle de jeux est réservée aux enfants de 10 ans et moins.

Prêt-à-camper :

Heure d'arrivée : entre 15h et 20h Heure de départ : entre 9h et 12h

- Le coût comprend 2 adultes et leurs enfants. Les enfants doivent demeurer à la même adresse que les adultes. Une preuve de résidence vous sera demandé à votre arrivée. Personne supplémentaire au coût de 10 \$ par nuit.
- Un **dépôt de garantie de 200 \$** est demandé en argent ou par virement Interac (nous n'acceptons pas les cartes) dès votre arrivée. Ce dépôt vous sera remis d'ici 48h après votre départ par virement interac, si l'équipement est dans son état initial. Si des bris/vols sont constatés, un montant sera retenu de votre dépôt.
- Les animaux sont strictement interdits dans les prêt-à-camper.
- Aucun équipement supplémentaire n'est admis sur le terrain du prêt-à-camper, à l'exception d'une tente pour enfant ou d'un abri pour la pluie.
- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des prêt-à-camper.
- Le prêt-à-camper doit être propre lorsque vous quittez. La vaisselle doit être faite, le BBQ doit être propre, les surfaces de travail ainsi que la salle de bain doivent être propre, les effets fournis doivent être rangés, les poubelles doivent être vidées et les sacs doivent être apportés à l'endroit prévu. Si ce n'est pas le cas, un frais de 25\$ sera pris de votre dépôt garantie pour payer les frais ménagers.
- Le Locataire s'engage à se conformer à tous les règlements du terrain de camping sans exception. Le Locataire déclare par les présentes avoir pris connaissance des règlements et s'engage à les observer fidèlement.
- Le Locataire doit détenir et maintenir en vigueur pendant toute la période de location prévue au présent contrat, le cas échéant, une police d'assurance couvrant l'ensemble de ses biens et sa responsabilité civile.
- Le Locataire sera personnellement responsable des dommages causés à la propriété du Locateur, par les actes que lui, les membres du groupe campeur ou ses invités pourraient commettre.

Fournis avec les prêt-à-camper.

- BBQ, brosse à BBQ
- Foyer extérieur
- Réfrigérateur, cafetière
- Vaisselle, chaudrons, ustensiles
- Savon à vaisselle, linge à vaisselle
- Papier hygiénique
- Table extérieure

Non-fournis avec les prêt-à-camper.

- Literie et oreiller
- Serviette et débarbouillette
- Effet personnel (savon, shampoing, etc.)
- Bois pour le foyer

